

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patricia Brière

<https://www.cadre21.org/membres/efde79ddd60000bac6a5829f>

Date d'obtention : 2021-09-28 19:03:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suite à la formation, je retiens qu'il ne faut en aucun cas vérifier s'il y a des image ou vidéos de pornographie juvénile sur le cellulaire de l'élève. En cas de doute, il est conseiller de confisquer l'appareil et de le remettre à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être plus à l'aise pour intervenir lors des situations de sextage. Je serai également plus rapide et outiller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai me familiariser avec la trousse SEXTO et être attentive à mon évaluation afin de bien définir un acte impulsif ou malveillant.